

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

N°CT2023.1/003-3

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Patrice DEPRESZ à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141708-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141708-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

N°CT2023.1/003-3

OBJET : **Affaires générales** - Ajustement de la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial annexée à la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants, L. 5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée définissant la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.1/003-2 du 15 février 2023 approuvant la rétrocession à la commune de Noisieu d'une partie de la rue Léon Bresset ;

CONSIDERANT que, par délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée susvisée, le conseil de territoire a défini la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT que cette délibération a fait l'objet d'ajustements à plusieurs reprises, par délibérations du conseil de territoire n°CT2018.1/001-2 du 14 février 2018, n°CT2018.3/050 du 23 mai 2018, n°CT2020.1/009-2 du 5 février 2020, n°CT2021.2/034 du 31 mars 2021, n°CT2021.3/032-3 du 9 juin 2021 et n°CT2022.2/032 du 30 mars 2022 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la finalisation du programme pluriannuel des voiries, il est proposé de compléter la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial annexée à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée, en y ajoutant la rue Jean Moulin à Chennevières-sur-Marne, voirie attenante au complexe sportif des Bordes où se situe la piscine territoriale et sur laquelle des études vont prochainement être menées dans le cadre d'un projet d'élargissement et de requalification ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141708-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 FÉVRIER 2023**

CONSIDERANT par ailleurs que, par délibération n°CT2023.1/003-2 du 15 février 2023 susvisée, le conseil de territoire a approuvé la rétrocession d'une partie de la rue Léon Bresset à Noiseau et sollicité sa désaffectation ; qu'il convient, en sus de la rétrocession et de la sollicitation de désaffectation, d'ajuster la liste des voiries déclarées d'intérêt territorial ; que la rue Léon Bresset sera ainsi territoriale jusqu'au n°35 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 FEVRIER 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **AJUSTE** la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial de la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée, telle qu'annexée à la présente délibération.
UNIQUE :

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230215-lmc141708-DE-1-1

Annexe à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée par délibérations du conseil de territoire n°CT2018.1/001-2 du 14 février 2018, n°CT2013.8/050 du 23 mai 2018, n°CT2020.1/009-2 du 5 février 2020, n°CT2021.2-034 du 31 mars 2021, n°CT2021.3/032-3 du 9 juin 2021, n°CT2022.2/032 du 30 mars 2022, n°CT XXX du 15 février 2023

I. Liste des voiries d'intérêt territorial

ALFORTVILLE

- Allée du 8 mai 1945 (entre la rue Etienne Dolet et la place du 11 novembre 1918)
- Avenue Malleret-Joinville
- Boulevard Carnot (y compris la place Achtarack)
- Chemin de la Déportation
- Chemin Latéral
- Place de l'Europe
- Rue de Bordeaux (entre la rue Etienne Dolet et la salle des sports)
- Rue de la Carpe
- Rue de Londres (de la limite entre les n°16 et 26 au sud à son prolongement jusqu'à l'allée du 8 mai 1945 au nord)
- Rue Descartes (entre la rue Nelson Mandela et la digue d'Alfortville)
- Rue des Ecoles (entre la rue Lafayette et la rue Victor Hugo)
- Rue Etienne Dolet (y compris la place du Petit Pont)
- Rue Issac Newton
- Rue Joseph Franceschi (entre la rue Raymond Jaclard et la rue Marcel Bourdarias)
- Rue Lafayette)
- Rue Marcel Bourdarias (au droit du pôle culturel)
- Rue Raspail (entre le quai Blanqui et la rue Paul Vaillant Couturier)
- Rue de Seine (entre la rue du chemin Latéral et la rue Véron)
- Rue de Toulon (entre la rue de Rome et la rue de Lyon)
- Rue de Verdun
- Rue Véron (entre la rue de Seine et la rue Louis Blanc)
- Rue Victor Hugo

BOISSY-SAINT-LÉGER

- Allée de la Pompadour (entre la rue Lacarrière à la rue de Sucy)
- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue des Châtaigniers
- Avenue du Closeau
- Avenue Georges Brassens
- Avenue de Louis Wallé
- Boulevard de la Gare

- Boulevard Léon Révillon
- Pont Nelson Mandela
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs (entre la rue du 8 mai 1945 et la limite de Sucy-en-Brie)
- Rue de l'Eglise
- Rue du 8 mai 1945 (entre la rue des Champs jusqu'au Pont Nelson Mandela)
- Rue Lacarrière
- Rue de Marolles (de la rue de Sucy à l'Avenue des Châtaigniers)
- Rue de Paris (de la RN19 à la rue de l'Eglise)
- Rue de la République
- Rue Royale*

* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Avenue d'Oradour-sur-Glane
- Avenue de Verdun
- Mail de la Résistance
- Avenue du Colonel Fabien et de son Régiment (entre l'avenue Auguste Gross et la rue du Docteur Aline Pagès)
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue du Fort à Faire*
- Rue Jean Moulin
- Rue du Mont Mesly

* partagée avec la commune de Créteil

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- Allée des Sapins (entre la rue d'Amboile et l'avenue des Rets)
- Avenue Boileau (entre la rue du Bois l'Abbé et la route du Plessis-Trévisé)
- Avenue Boileau (entre la rue Claude Bernard et la route du Plessis-Trévisé)
- Avenue Champlain
- Avenue de Coeuilly
- Avenue du Moulin à Vent
- Avenue des Rets
- Rue d'Amboile *
- Rue du Bois l'Abbé
- Rue des Bordes *
- Rue Clément Ader
- Rue Edouard Branly*
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Jean de la Fontaine
- Rue Jean Moulin
- Rue Rabelais

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

CRÉTEIL

- Avenue de la Brèche
- Avenue du Docteur Casalis (entre la RN19 et la rue Amedeo Modigliani)
- Avenue Jean-Baptiste Champeval
- Avenue Georges Duhamel
- Rue des Emouleuses (*jusqu'à la limite communale*)
- Rue Edmond de Goncourt
- Rue des Bleuets
- Rue de la Rampe
- Avenue du Général
- Avenue du Général de Gaulle (entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la Route départementale 201)
- Avenue du Général de Gaulle (entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la rue Gustave Eiffel)
- Avenue des Petites Haies
- Boulevard Jean Baptiste Oudry
- Carrefour (entre la rue Gustave Eiffel et l'avenue du Général de Gaulle)
- Voie Félix Eboué
- Place de la Lévrière
- Pourtour de la dalle de l'Hôtel de Ville
- Rue de Belle-Vue
- Rue Louise
- Rue André Boulle (y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon)
- Rue Daniel Costantini
- Rue Thomas Edison (y compris le square ENESCO)
- Rue Albert Einstein
- Rue Georges Enesco
- Rue Sébastien Erard (y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon)
- Rue Jean Gabin Moncorgé (entre la rue Charles Gounot et la voie communale d'échange avec la route nationale 186)
- Rue Neuve
- Rue Gabriel Pierné
- Rue Leonhard Euler
- Rue Paul Séjourné
- Rue Saint-Simon (entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue du Général Sarrail)
- Rue de Valenton
- Rue de la Basse Quinte (y compris le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire)

LA QUEUE-EN-BRIE

- Avenue André Gide
- Avenue de Bretagne
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Mortier
- Avenue Paul Claudel
- Chemin de Gournay
- Chemin de la Pompe (entre la rue Renard et la RD4)
- Route de Combault
- Route de Villiers
- Rue d'Alsace
- Rue Charles Péguy (entre la route du Pont Banneret et l'avenue Paul Claudel)
- Rue des Frères Lumière
- Rue du Général Leclerc
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Gustave Eiffel
- Rue Jean Jaurès
- Rue Jean Racine
- Rue Louis Aragon
- Rue Marcel Dassault
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Renard
- Rue Sébastopol

LE PLESSIS-TRÉVISE

- Avenue Ardouin entre l'avenue Jean Kiffer et l'avenue du Général Leclerc
- Avenue de Combault (plateau surélevé à l'angle de l'avenue Aubry)
- Avenue de Combault entre l'avenue Gonzalve et la ville de Pontault Combault
- Avenue Jean-Claude Delubac
- Avenue du Général de Gaulle entre la place de Verdun et l'avenue Jean Kiffer
- Avenue du Général Leclerc entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Ardouin
- Avenue Gonzalve entre la place de Verdun et l'avenue de Combault
- Avenue Jean Kiffer entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Saint-Pierre
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue de Saint-Pierre et l'avenue Bertrand
- Avenue Saint-Pierre entre l'avenue Ardouin et l'avenue Maurice Berteaux
- Avenue des Tourelles
- Place de Verdun
- Route du Plessis à la Queue-en-Brie

LIMEIL-BRÉVANNES

- Allée Guy Boniface
- Allée des Tulipiers (y compris le désenclavement de l'aire d'accueil des gens du voyage et le terrain des «Candies»)
- Avenue de la Sablière
- Place Jean Jaurès
- Rue Albert Garry (entre le rond-point Henri Dunant et la rue Paul Valéry)
- Rue des Deux Clochers (entre l'avenue de la Sablière et la rue Paul Lafargue)
- Rue Henri Barbusse (entre la rue Louis Sallé et le carrefour du 19 mars 1962)
- Rue Pasteur (entre le carrefour du 19 mars 1962 et la rue des Deux Communes)
- Rue Paul Valéry (jusqu'à la commune de Valenton)
- Voie Georges Pompidou (au droit du lycée Guillaume Budé)

MANDRES-LES-ROSES

- Rue de la Croix Rouge
- Rue du Faubourg des Chartreux
- Rue des Perdrix
- Rue Henriette Fougasse

MAROLLES-EN-BRIE

- Avenue des Bruyères, entre l'avenue des Uzelles et la rue des Bouviers
- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarante Arpents
- Chemin de Marolles à Grande Pattes d'Oie (entre le rond-point carrefour (Avenue des Bruyères - Allée de Villemenon) jusqu'à la limite de la commune de Sucy-en-Brie)
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

NOISEAU

- Rue Alexandre Milard
- Rue Berthelot
- Rue Condorcet
- Rue Denis Diderot
- Rue Édouard Branly
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Léon Bresset (jusqu'au n°35)
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Brossolette
- Rue du Président Kennedy (entre la rue Pierre Brossolette et la rue Pasteur)

- Rue Raymond Paulvaiche

ORMESSON-SUR-MARNE

- Allée du stade (nouvelle voie créée dans le prolongement de la rue des Cantoux jusqu'à la sente de la Maillarde)
- Chemin des Sonnettes* (entre la rue du Bois et la rue des Bordes Rue d'Amboile)
- Rue Anatole France (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre la sente des Cantoux et la rue des Cantoux)
- Rue des Bordes*
- Rue des Cantoux (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre l'allée du Stade et l'avenue de Pince-Vent (D111), comprenant les carrefours avec les rues Danièle Casanova, rue des Perdrix et rue des Sports)
- Rue du Centre
- Rue Danielle Casanova
- Rue des Deux Communes**
- Rue Diderot
- Rue du Docteur André Libert
- Rue Edouard Branly
- Rue Henri Peuteuil
- Rue de la Plaine (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre une voie nouvelle et la rue Danièle Casanova)
- Une voie nouvelle qui relie la rue Constantin Limpens à la rue des Cantoux
- Le carrefour entre la rue Constantin Limpens et la voie nouvelle

* partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne

** partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

PERIGNY-SUR-YERRES

- Rue de la Champagne (entre la rue de Saint-Leu et l'allée du Clos de la Roseraie)
- Rue de la Champagne (entre l'allée du clos de la roseraie et la RD253)
- Rue Neuve
- Rue Saint Leu
- Rue de Servon

SANTENY

- Avenue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale 19)
- Rue de la Fontaine
- Rue de Lésigny (Rond-point de Choigny et la rue de Servon)

SUCY-EN-BRIE

- Allée de la Chasse
- Avenue de Bonneuil
- Avenue de la Gare
- Avenue de la Fontaine de Villiers
- Avenue du Fort
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue du Petit Val
- Avenue du Piple
- Avenue du Rond-Point
- Boulevard de la Liberté
- Carrefour de la Patte d'Oie
- Rue Louis Thébault (anciennement Chemin du Marais)
- Chemin Vert (Zone d'activités)
- Place de la Gare
- Route de Bonneuil (Zone d'activités)
- Rue de Lésigny (entre la rue de la Patte d'oie et la route de la Queue-en-Brie)
- Rue Albert Dru
- Rue des Amériques
- Rue des Bouleaux
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs Saint-Denis
- Rue de la Cité Verte
- Rue des Deux Communes*
- Rue Dauphine
- Rue du Faisan Doré
- Rue de la Fosse Rouge
- Rue du Grand Val
- Rue Henri Houpiéd
- Rue Marco Polo (Zone d'activités)
- Rue de Marolles (entre la rue du Faisan Doré et l'allée des blancs)
- Rue de Marolles (entre la rue du Faisan Doré et la rue de Lésigny)
- Rue Montaleau
- Rue du Moulin d'Amboile
- Rue du Moulin-à-Vent
- Rue Maurice Berteaux
- Rue des Pendants
- Rue Pierre Sémard
- Rue de la Procession
- Rue Royale **
- Rue du Temple
- Rue Théroouanne
- Rue du Tilleul (entre la rue Dauphine et la route de la Queue-en-Brie)



* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

** partagée avec la commune de Boissy-Saint-Léger

VILLECRESNES

- Rue du Bois Prie Dieu
- Rue du Bois d'Auteuil (entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis) (transfert à compter du 1^{er} octobre 2017)
- Rue Jean Cavaillès

II. Parcs de stationnement territoriaux

- Parking de la Brèche à Créteil
- Parking Jean Gabin et ses abords à Créteil
- Parking du centre commercial de l'Echat à Créteil
- Parc Relais à Boissy-Saint-Léger
- Parking Pasteur à Limeil-Brévannes
- Parc Relais à Sucy-en-Brie